

PHYTO SANITAIREMENT

VÔTRE

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE
*Liberté
Égalité
Fraternité*

JOURNAL D'INFORMATION DE LA DIRECTION DE L'ALIMENTATION DE L'AGRICULTURE ET DE LA FORÊT
ÉDITION MARTINIQUE • N° 01 / 2025



EDITO

L'année 2025 s'annonce être riche en engagement collectif et innovations pour tendre vers une agriculture durable et respectueuse de la santé et de l'environnement.

Le PARSADA, lancé fin 2023, entre dans sa phase dynamique avec lesancements opérationnels des projets déposés lors de la première « vague » de plans d'action. Ce dispositif, co construit avec les filières vise à développer un éventail de solutions opérationnelles pour faire face aux potentielles situations d'impasses. Une seconde vague sera proposée en cours d'année avec de problématiques différentes sur chaque filière du territoire.

Parallèlement, la stratégie Écophyto 2030, dévoilée en mai dernier, renforce les grandes orientations nationales dans la réduction de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques. Cela s'est traduit par un appel à projets régional 2024 qui a abouti au financement en Martinique de 3 projets dont les actions et livrables seront visibles en 2025.

Mathilde PAUT
Chargée de mission Ecophyto



Mars 2025

Phyto veille • Phyto veille • Phyto veille • Phyto veille

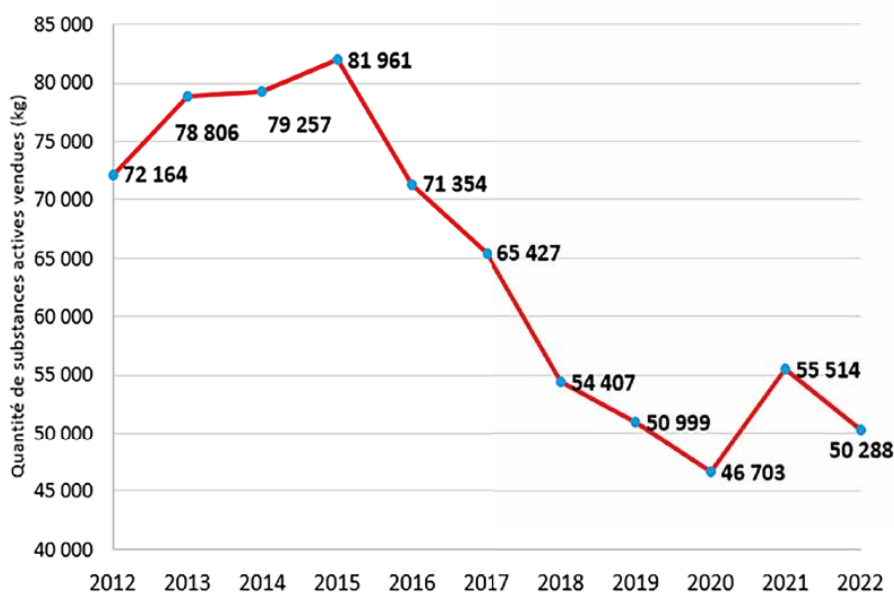
Evolution des ventes de produits phytopharmaceutiques en 2022

Après une augmentation de 8,8 tonnes des quantités de substances actives (QSA) vendues en 2021, l'année 2022 est marquée par une diminution de plus de 5 tonnes. Les QSA vendues atteignent ainsi 50,3 tonnes en 2022. Les ventes diminuent de 9,4% entre 2021 et 2022 après avoir augmenté de 18,8% entre 2020 et 2021.

95,6% des ventes de QSA concernent 20 molécules, dont les usages sont

essentiellement orientés « herbicide » et dans une moindre mesure « fongicide ». Le glyphosate reste la substance active la plus vendue en 2022. On note tout de même une baisse de 11% de ses ventes entre 2021 et 2022.

La part des ventes de produits de biocontrôle a progressé de 27% par rapport à l'année 2021. Cela s'explique, entre autres, par une augmentation des ventes de produits à base de soufre, utilisés comme traitement préventif contre la cercosporiose du bananier.



Evolution des ventes de substances actives en Martinique

Consultez la note de suivi ECOPHYTO de l'année 2022 :

> <https://daaf.martinique.agriculture.gouv.fr/ecophyto-suivi-du-plan-documents-a-telecharger-a317.html>



Phyto Brèves

Webinaires DEPHY FERME - saison 2

Les Webinaires DEPHY FERME sont organisés toute l'année, par la cellule d'animation nationale (CAN). Ils ont pour objectif de présenter les résultats du dispositif DEPHY FERME, les leviers mobilisés et les stratégies mises en place pour réduire l'usage des produits phytopharmaceutiques.

Un webinaire sur les stratégies de gestion d'adventices en cultures tropicales est disponible à l'adresse : <https://ecophytopic.fr/dephy/proteger/strategie-de-gestion-des-adventices-en-cultures-maraicheres-en-martinique-webinaire>

Ils sont susceptibles de vous intéresser !

- Jeudi 13 mars 2025
« **Biocontrôle, décoctions et purins** »
(Filières grandes cultures)
- Jeudi 27 mars 2025
« **Bandes fleuries et impacts sur la faune auxiliaire** »
(Filières maraichage, cultures tropicales)
- Jeudi 03 avril 2025
« **Pâturage de parcelles en grandes cultures** »

L'intégralité du programme, les inscriptions pour les prochains webinaires et les replays sont à retrouver à :

<https://ecophytopic.fr/dephy/proteger/webinaires-dephy-ferme-saison-2>

Mars 2025

Phyto veille • Phyto veille • Phyto veille • Phyto veille

Actualités des projets ciblés du PARSADA

Lancé en 2023, le plan d'action stratégique pour l'anticipation du potentiel retrait européen des substances actives et le développement de techniques alternatives pour la protection des cultures (PARSADA) a connu un grand succès. Dans le cadre de la 1^{ère} vague, 12 lettres d'intention ont été déposées pour les filières ultramarines.

En Martinique, les projets validés dans le cadre de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI) du PARSADA, ont officialisé leur lancement opérationnel par des comités de pilotage (COPI) :

- Le COPI **IDECAS** s'est tenu le 06 décembre 2024. Porté par eRcane (La Réunion), les CTCs de Guadeloupe et de Martinique et le Cirad, ce projet vise à développer des solutions innovantes pour la gestion de l'enherbement en culture de canne à sucre. Les objectifs sont de mieux comprendre les adventices, de tester des innovations et de transférer ces solutions aux producteurs. Une réunion de lancement opérationnel du projet en Martinique s'est tenue le 14 février 2025. Elle a permis de présenter le programme à venir sur le territoire. La subvention s'élève à 4 000 000,00 € pour un budget total de 4 268 010,00 € (2024-2028).



➤ <https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/proteger/projet-idecas-ercane>

- Le COPI **PARSITROP** Le COPI PARSITROP s'est tenu le vendredi 14 février 2025. Piloté par l'IT2, la séance a réuni les organismes de recherche, les chambres d'agriculture, les organisations professionnelles des deux îles et les services de l'administration centrale. Ce COPI était l'occasion de rappeler l'historique, la situation à date du projet et de préciser les rôles de chacun des partenaires. Il a permis de présenter les groupes de travail constitués autour de questions opérationnelles, de rappeler les budgets par groupe d'actions par organisme, et enfin de prévoir les prochaines étapes et échéances calendaires. La subvention s'élève à 3 999 177,20 € pour un budget total de 4 358 432,00 € (2025-2029).



➤ <https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/proteger/projet-parsitrop>

- Le COPI de lancement du projet **CERCOTROP**, s'est réuni le 7 mars 2025. Piloté par l'IT2 en partenariat avec le CIRAD et SICA CERCOBAN, le COPI a permis de rappeler le cadre général du projet et de constituer des groupes d'actions en précisant le rôle de chacun. Le projet s'articulera en complémentarité avec BANA+, projet également retenu dans le cadre de l'appel à projets PARSADA.



➤ <https://ecophytopic.fr/recherche-innovation/proteger/projet-cercotrop>

Le budget global s'élève à 4 000 000,00 € (2025-2029).



Phyto Brèves

Certiphyto

Dans le cadre de la mise en œuvre pratique du moratoire sur le conseil stratégique phytopharmaceutique annoncé par le Président de la République en février 2024, un décret du 7 mars 2025 prolonge d'un an la validité des certiphytos octroyés à titre individuel.

Le texte concerne les certiphytos qui arrivent à échéance entre le 2 mai 2025 et le 1^{er} mai 2026 (Décret n° 2025 222 du 7 mars 2025).

Une décision similaire avait déjà été prise l'année dernière, mais ne concernait que les détenteurs de certiphytos DENSA (décideur en entreprise non soumise à agrément).

Les certiphytos DENSA provisoires délivrés entre le 1^{er} janvier et le 9 avril 2024 entrent dans le champ d'application du décret du 9 avril 2024. Leur durée de validité a été prorogée d'un an.

Loi Labbé

Depuis janvier 2025, les produits phytopharmaceutiques de synthèse sont interdits d'utilisation pour les terrains de grands jeux (golf, hippodrome, ...).

Cependant, dans les cas où le développement de l'organisme nuisible nuit à la qualité du jeu et en l'absence d'alternatives efficaces, il restera possible pour certains usages de continuer à utiliser des produits dans l'attente de solutions satisfaisantes si l'équipement accueille des compétitions officielles.

(Arrêté du 10 janvier 2025 : <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000050998177>)

Lauréats de l'appel à projets régional Ecophyto 2024

L'appel à projets régional Ecophyto « Accompagnement à la territorialisation de la stratégie Ecophyto 2030 » lancé en juillet 2024 par la Direction de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt de Martinique, visait à soutenir des projets collectifs de réduction ou d'amélioration de l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs impacts tout en prenant en compte les spécificités de notre territoire.

Le comité d'évaluation a distingué 3 lauréats selon leur projet :

- « **Echange de pratiques pour les planteurs de canne** » : ce projet inter-régional porté par le centre technique de la canne et du sucre (CTCS) consiste en un échange d'une dizaine de producteurs Martiniquais avec leurs homologues de l'île de la Réunion. Au cours de cette rencontre plusieurs thèmes seront abordés tels que la gestion de l'enherbement, la mécanisation adaptée au contexte local, les essais de variétés résistantes. L'objectif du projet est d'échanger sur les pratiques agricoles innovantes, d'identifier des alternatives durables et de les adapter aux spécificités martiniquaises. Les résultats du projet seront communiqués auprès des institutions locales pour la mise en œuvre d'innovations agricoles en Martinique. Le projet prendra fin au premier trimestre 2025.
- La « **Structuration de la filière déchets issus de l'agrofourniture** » est portée par l'éco-organisme en charge de la gestion des déchets d'intrants agricoles, ECODIAM. Le projet mise sur une action phare : l'organisation d'une collecte des produits phytopharmaceutiques non identifiés (PPNI) pour réduire les risques de contamination environnementale. Cette collecte sera une première sur le territoire marti-

niquais et répond à une forte attente de la part des professionnels. L'évacuation de ces produits n'est actuellement pas envisageable du fait de la méconnaissance du risque des produits et des substances actives collectés, avec potentiellement un mélange de produits. Le projet porte également sur l'optimisation de la communication des dispositifs déjà existants et au développement d'un logiciel pour structurer la filière de gestion des déchets agricoles en Martinique. Il prendra fin en décembre 2025.

- Le projet « **OPEBAN** », porté par le CIRAD, vise à l'optimisation des systèmes de culture de banane biologique déjà installés via le dispositif du projet Banabio. Il s'agit d'évaluer au niveau agro-économique des systèmes de cultures de banane biologique et en agroforesterie. Ce dispositif étant unique en Martinique, le CIRAD met un point d'honneur à la diffusion des résultats en proposant des visites de parcelles pour la profession agricole ainsi que pour l'enseignement agricole. Les résultats seront diffusés par newsletters et lors d'événements ouverts au grand public.





Phyto Brèves

Dérrogation 120j

Dés herbants canne à sucre :

• **ONYX®**

(fin de validité : 13/06/2025)

• **MERLIN FLEXX®**

(fin de validité : 06/05/2025)

Fongicide Bananier :

• **SERENADE ASO®**

(fin de validité : 14/04/2025)

Insecticide cultures fruitières
et maraichères* :

• **SOKALCIARBO WP®**

(fin de validité : 19/04/2025)

*Vérifiez la/les culture.s
concernée.s sur la liste des produits
phytopharmaceutiques soumis à
dérrogation de 120 jours
disponible à l'adresse suivante :
[https://agriculture.gouv.fr/
produits-phytopharmaceutiques-
autorisations-de-mise-sur-le-marche-
dune-duree-maximale-de-120-jours](https://agriculture.gouv.fr/produits-phytopharmaceutiques-autorisations-de-mise-sur-le-marche-dune-duree-maximale-de-120-jours)

Phytosanitairem Vôte

Direction de l'Alimentation
de l'Agriculture et de la Forêt
de Martinique

Service de l'Alimentation (SALIM)

Tél : 05 96 71 20 40

Mail : salim.daaf972@agriculture.gouv.fr

Directeur de la publication :
Jean-Rémi DUPRAT

Rédaction :
SALIM :
Bertrand HATEAU
Béatrice BAZIN
Mathilde PAUT

Reproduction :
publication d'articles autorisée
sous réserve d'en mentionner
la source

Réalisation : Rapido

Mars 2025

Phyto mouvement • Phyto mouvement • Phy

Planning ECODIAM

En 2025 et comme chaque année, l'éco-organisme ECODIAM organise des collectes de déchets d'intrants agricoles :

Planning des collectes ECODIAM 2025 EVPP / EVPF / GAINES / FICELLES / MOUSSES / EPI

Site d'emportage Banamart lieu-dit « Charpentier »		Site d'emportage Banamart lieu-dit « Bois Rouge »	
8h-15h	8h-13h	8h-15h	8h-13h
20 mars	21 mars	27 mars	28 mars
19 juin	20 juin	26 juin	27 juin
18 septembre	19 septembre	25 septembre	26 septembre
11 décembre	12 décembre	18 décembre	19 décembre

« Tout producteur ou détenteur de déchets est responsable de la gestion de ces déchets jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à des fins de traitement à un tiers. [...] Il s'assure que la personne à qui il les remet est autorisée à les prendre en charge. » (Code de l'environnement, Art. L541-2 et L541-46).

➤ Pour tout renseignement sur les collectes, contactez le **06 96 78 12 65** ou dimitri.jabol@ecodiam.fr



Phyto Contacts • Phyto Contacts • Phyto Co

Je veux... je contacte

Alerter sur une maladie ou
un parasite qui touche mes cultures :

Antoine FRUMHOLTZ

DAAF/SALIM -

Pôle santé et protection des végétaux

05 96 64 89 69

antoine.frumholtz@agriculture.gouv.fr

M'inscrire à une formation
pour obtenir le Certiphyto :

Hervé ANTOINE

DAAF/Service Formation et Développement

05 96 71 91 16

hervé.antoine@agriculture.gouv.fr

Sylvette SEBASTIEN

DAAF/Service Formation et Développement

05 96 71 20 32

sylvette.sebastien@agriculture.gouv.fr

Avoir des renseignements concernant les
collectes des déchets d'intrants agricoles :

SAS ECODIAM

06 96 78 12 65

ecodiam@outlook.com

M'engager dans un réseau
d'expérimentation :

Gilles MOUTOUSSAMY

Chambre d'Agriculture

05 96 51 75 75

gilles.moutoussamy@martinique.chambagri.fr

Obtenir des informations réglementaires
sur les produits phytopharmaceutiques :

Béatrice BAZIN

DAAF/SALIM - Pôle environnement

05 96 71 21 06

beatrice.bazin@agriculture.gouv.fr

Faire contrôler votre pulvérisateur :

Pascal CUCHE

05 90 23 66 92 / 06 90 41 82 45

pascal.cuche@wanadoo.fr

Pulvecenter

06 96 30 61 13 / 07 43 15 03 57

p.gatineau@pulvecenter.fr

S'engager dans la Charte d'entretien des
espaces publics (collectivités uniquement) :

Teddy OVARBURY

FREDON MARTINIQUE

05 96 73 58 88

t.ovarbury@fredon972.org

